



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2026-076

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Sébastien PLEVEN, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN,
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Julie FERRAND représenté par Catherine de BONNEFOY.

Absents : Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES COMMUNES DU VAR SINISTREES À LA SUITE DES INCENDIES JUILLET 2026 – AMR83

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier en date du 04 août 2026 de l'Association des Maires Ruraux du Var concernant une demande de soutien financier afin d'aider les communes varoises sinistrées par les incendies du mois de juillet 2026.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 500 € à l'Association des Maires Ruraux du Var afin de soutenir les collectivités territoriales sinistrées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la somme de 500 € à l'Association des Maires Ruraux du Var,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

